

Le 9 novembre 2011,

Le président du GDID, Alain REI

Et les directrices et directeurs ci dessous désignés

à Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice des services Départementaux
De l'Éducation Nationale des Ardennes

objet: demande d'exonération des heures d'aide personnalisée en présence des élèves

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Les directrices et les directeurs des écoles du département n'arrivent plus à garantir pleinement les missions que vous leur confiez. Injonctions et délais de rigueur s'empilent d'année en année sans que l'Administration ne dégage des moyens pour que ce personnel, indispensable à la bonne marche des écoles, puisse assumer ses responsabilités.

Il est plus qu'urgent de commencer à répondre au mal-être des directrices et des directeurs autrement que par la promesse de mesures dont la mise en place dépendra de tel ou tel IEN.

Sans remettre en cause le principe des Aides Personnalisées, il vous est possible de donner la possibilité aux directrices et directeurs qui en éprouvent le besoin, de se soustraire légitimement au face à face devant les élèves lors de ces aides personnalisées afin de mieux assumer la charge de travail qui leur incombe :

- Nous en assurons le pilotage de proximité (voir tableau joint), ce qui occasionne un travail lourd et supplémentaire.
- Le nombre d'élèves concernés permet, sans léser personne, qu'ils soient répartis sans difficulté parmi les enseignants de l'équipe.
- Notre manque de temps est notoire, or, c'est en dehors des heures en présence d'élèves qu'il nous faut, avec difficultés, nous acquitter des tâches administratives et qu'il devient possible de répondre aux sollicitations toujours plus nombreuses et pressantes des «partenaires»
- C'est une mesure qui n'a aucune incidence budgétaire.
- C'est une mesure à priori possible car déjà prise par l'Inspecteur d'Académie de Haute-Savoie par exemple.

C'est pourquoi nous vous demandons avec insistance de bien vouloir accorder cette dispense à toutes les directrices et tous les directeurs d'école des Ardennes.

Veillez agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, nos salutations respectueuses.